

SAINT-AQUILIN

BULLETIN MUNICIPAL 2018



www.saintaquilin.fr

Edito : le mot du maire



Madame, Monsieur,

Que retenir de 2017 ! Certainement un bilan en demi-teinte. L'équipe municipale et moi-même restons attentifs aux besoins de nos concitoyens qui rencontrent le plus de difficultés et nous essayons de répondre au mieux aux tracasseries de la vie quotidienne pour peu qu'ils relèvent de l'action municipale.

Combien de projets aimerions-nous porter dans l'intérêt commun, dans l'intérêt de tous : les travaux nécessaires à l'isolation et à l'entretien de la salle des fêtes, les travaux de la maison anciennement « Aupetit » sur la place que nous aimerions transformer en logement ou mieux encore en café restaurant du village, les travaux de consolidation de l'église.....

2018 devrait voir débuter les travaux de réfection du tennis en city stade pour le besoin de tous... car enfin nous devons recevoir les dernières subventions du financement de l'aménagement du bourg, ce qui nous permettrait de pouvoir investir à nouveau...

Je voudrais rappeler qu'en matière d'urbanisme tous les travaux sont soumis à une déclaration en mairie et qu'uniquement ceux situés dans un rayon de 500 mètres autour de l'église (site protégé) sont transmis aux Monuments de France pour approbation.

Certaines dégradations, gratuites, sont à déplorer cette année. Puisse cette nouvelle année être synonyme de plus de respect, plus d'attention aux biens et aux personnes.

Je voudrais remercier le travail effectué par les agents communaux et les bénévoles pour leur engagement dans les différentes associations qui contribuent à la réussite des festivités au sein de la commune.

Je formule des vœux de santé et vous souhaite une année 2018 pleine de douceur, de joie et de réussite dans vos projets.

Annick DEZON,
Maire,
Conseillère communautaire

SOMMAIRE

- Le budget p.4
- Renseignements utiles p.7
- Informations p.8
- État civil p.11
- CCIVS p.12
- École / périscolaire p.16
- Le méthaniseur p.17
- PLUi p.24
- Les associations p.27

Repas des anciens :

11 février 2018

Le repas des anciens, ouvert à tous les plus de 60 ans aura lieu le dimanche 11 février 2018 à la salle des fêtes. Dans un souci de bonne organisation, il serait souhaitable de se faire inscrire au moins 15 jours à l'avance. Vos proches, vos amis peuvent vous accompagner (même extérieurs à la commune, il leur sera demandé une participation).

Des partenaires efficaces de la vie quotidienne des Périgourdins ●



Je vous présente mes meilleurs vœux et vous souhaite la santé et le meilleur pour cette nouvelle année.

En cette période se déroulent les traditionnelles cérémonies des vœux avec ces moments privilégiés et conviviaux qu'ils représentent et qui sont l'occasion de se rassembler, de partager, de prendre du temps pour échanger en famille, entre amis, entre concitoyens.

Profitons de ce moment aussi, pour avoir une pensée particulière pour ceux qui sont dans la précarité, ceux qui souffrent de maladie, de solitude ou d'isolement. Ces injustices sociales nous rappellent qu'élus nous devons être soucieux d'équité, d'équilibre, de justice et poursuivre nos efforts envers la solidarité et le développement de nos territoires.

Nous nous efforçons d'assurer les 3 compétences obligatoires que doivent assumer les Départements :

Les solidarités humaines : auprès des enfants, des familles frappées par le chômage et la précarité, des personnes handicapées, des personnes âgées dépendantes. Ces dépenses représentent à elles seules plus de la moitié du budget départemental. Nous avons beaucoup d'inquiétude à ce sujet. La population de notre beau département est vieillissante et on ne peut que s'en réjouir (preuve qu'il y fait bon vivre). Mais qui dit plus de personnes âgées dit plus d'APA, d'aides, etc. C'est pourquoi les Départements demandent à l'Etat d'en assurer la compétence et le financement.

Les collèges : le département investit autant que de besoin dans les structures pour des restructurations, des rénovations ou des modernisations.

Les routes départementales : Terminer les travaux des contournements de Nontron et Mussidan, poursuivre les études pour les déviations de Bourdeilles et Sarlat, engager les travaux de la voie de la vallée et maintenir les travaux d'entretien du réseau.

Au-delà de ces obligations, les élus de la majorité départementale ont souhaité poursuivre le développement de notre territoire et l'aide aux collectivités.

Le désenclavement numérique outil indispensable voire vital, est le chantier prioritaire pour notre département et son économie avec un engagement de plus de 165 millions d'euros d'investissement pour le déploiement de la fibre. En fin d'année

2018, l'ensemble des répartiteurs seront raccordés ainsi que les sites prioritaires et des entreprises. Le Département se place aujourd'hui parmi les premiers départements de France en termes d'investissement pour les travaux en faveur de développement numérique.

L'aide aux collectivités qui se traduit par la contractualisation (sur la période 2016-2020) avec les communes et les intercommunalités pour les accompagner dans leurs projets d'investissements. 82 millions y sont consacrés, dont 1,6 million € pour la CCIVS (Communauté de Communes Isle, Vern, Salembre) et 1,9 million pour notre canton « Vallée de l'Isle ». Cette redistribution permet d'avoir une répartition équitable entre les collectivités puisque dans le calcul de dotations est intégré le potentiel financier des secteurs. Ainsi les territoires « pauvres » sont mieux dotés. Ces sommes ainsi allouées ont un impact sur l'économie locale. Elles représentent 25% de ce que les collectivités vont investir.

Ces exemples qui soulignent notre présence sur les terrains à la fois sociaux et économiques illustrent de manière remarquable l'opportunité de notre existence. Certes le maintien des Conseils Départementaux en zones rurales n'est pas encore remis en cause mais la vigilance est de rigueur.

Comme les communes, nous pouvons nous interroger sur la baisse des moyens qui entrave notre capacité d'intervention. Il faut souhaiter que l'Etat comprenne que nos collectivités sont la proximité avec la population. Sans nous, le pays n'avancera pas ou mal et dans l'injustice territoriale !

Le Conseil Départemental raisonnable mais ambitieux et déterminé, continuera à agir pour les collectivités locales, mairies et communautés de communes, pour les acteurs du monde économique, pour le secteur associatif, pour les porteurs de projet, mais aussi aux côtés et en complément de la nouvelle Aquitaine. Il ne se détournera pas de son chemin et de ses objectifs pour agir dans la volonté d'être des partenaires efficaces de la vie quotidienne des Périgourdins.

Je vous réitère mes meilleurs vœux pour 2018.

Jean-Michel MAGNE,
Conseiller Départemental de la Vallée de l'Isle

La structure budgétaire

Budget primitif

FONCTIONNEMENT

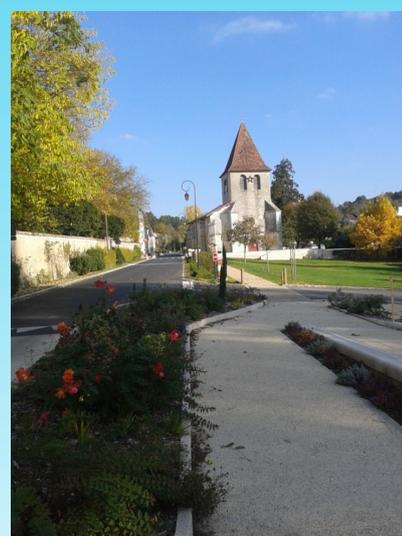
DÉPENSES 458 626,26 €
Frais de personnel 126 629,21 €
Dépenses imprévues 17 904,00 €
Charges de gestion courante 132 457,05 €
Impôts et taxes 151 132,00 €
Charges financières 16 004,00 €
Virement investissement 14 500,00 €

RÉCETTES 458 626,26 €
Produits des services 55 027,91 €
Impôts et taxes 143 681,12 €
Dotations et subventions 186 607,20 €
Autres produits de gestion 25 261,46 €
Excédent reporté 48 048,57 €

INVESTISSEMENT

DÉPENSES 236 914,22 €
Remboursements des emprunts 130 961,54 €
Acquisitions et travaux 46 091,21 €
Déficit d'investissement antérieur reporté 59 861,47 €

RÉCETTES 236 914,22 €
Remboursement TVA 83 545,00 €
Aut. recettes (emprunt/dotation) 8 475,54 €
Virement section fonctionnem. 14 500,00 €
Excédent de fonct. compte ad. 33 529,87 €
Déficit d'investissement 96 863,81 €



Aménagement Urbain



JEAN Christian

Tél : 05 53 03 83 80

Les Fosses
24430 Annesse-et-Beaulieu

Le budget 2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	Budget 2016	Budget 2017
Frais de personnel	113 459,00 €	126 629,21 €
Frais généraux /fournit.	76 283,10 €	75 864,46 €
Charges gest. courante	53 882,00 €	151 132,00 €
Charges financières	20 991,29 €	16 004,00 €
Charges diverses	151 870,54 €	71 092,59 €
Dépenses imprévues	10 119,27 €	17 904,00 €
Déficit antérieur reporté	29 548,12 €	
TOTAL	456 153,32 €	458 626,26 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	Budget 2017
Remboursement prêt	130 961,54 €
Caution appartement	2 766,54 €
Dépenses imprévues	5 000,00 €
Cimetière / Salle des Fêtes	8 000,00 €
Logement, sanitaires publics	15 091,21 €
Église	18 000,00 €
TOTAL	179 819,29 €

RECETTES	Budget 2016	Budget 2017
Produit des services	110 188,00 €	54 027,91 €
Impôts et taxes	142 534,12 €	143 681,12 €
Dotations et subventions	177 581,20 €	186 607,20 €
Autres produits gestion	24 350,00 €	26 261,46 €
Produits exceptionnels	1 500,00 €	
Excédent reporté	0,00 €	48 048,57 €
TOTAL	456 153,32 €	458 626,26 €

RECETTES	Budget 2017
SUBVENTIONS	4 533,00 €
AUTRES RESSOURCES	
Récupération TVA	83 545,00 €
Excédent compte administratif	33 029,87 €
Autres recettes	18 942,54 €
TOTAL	140 050,41 €



SYNTHÈSE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT

	Budget 2017
DÉPENSES	179 819,29 €
RECETTES	140 050,41 €
DÉFICIT	39 768,88 €
RESTE À RÉALISER RECETTES 2016	159 852,48 €
SOLDE POSITIF	120 083,60 €

Le budget assainissement



station d'épuration

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES : 26 335,55 €	
Charges générales	1 370,75 €
Virement à l'investissem.	21 434,80 €
Intérêts d'emprunt	3 530,00 €

RECETTES : 26 335,55 €	
Redevances	11 506,40 €
Prime épuration	3 255,00 €
Amortiss. subventions	6 939,80 €
Subventions commune	3 400,00 €
Excédent	1 234,35 €

INVESTISSEMENT

DÉPENSES : 31 661,00 €	
Capital emprunts	11 995,00 €
Amortiss. subvention	6 939,80 €
Matériel d'exploitation	2 906,40 €
Déficit reporté	9 819,80 €

RECETTES : 31 661,00 €	
Amortiss. subvention	10 226,20 €
Virement fonctionnement	21 434,80 €

Le budget multiple rural

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES : 18 956,28 €	
Entretiens et achats	6 793,04 €
Intérêts emprunts	265,00 €
Virement sur invest.	2 900,00 €
Amortissement	8 998,24 €

RECETTES : 18 956,28 €	
Amortiss. subvention	6 633,71 €
Subvention commune	3 300,00 €
Loyers	3 320,00 €
Excédent reporté	5 702,57 €

INVESTISSEMENT

DÉPENSES : 20 202,00 €	
Capital emprunts	12 550,00 €
Cautions	1 018,29 €
Amortiss. subvention	6 633,71 €
Déficit reporté	0,00 €

RECETTES : 20 202,00 €	
Excédent	803,76 €
Cautions	7 500,00 €
Amortiss. travaux	8 998,24 €
Virement sur fonction	2 900,00 €

Renseignements utiles

Ouverture du secrétariat de mairie

De 9h à 12h et de 14h à 18h le lundi, mardi, mercredi et jeudi, et le vendredi de 9h à 12h.

Afin de faciliter nos échanges, vous pouvez transmettre vos adresses électroniques.

Le Maire et les adjoints se tiennent à la disposition de la population sur rendez-vous au secrétariat de mairie.



La salle polyvalente

Elle peut être louée aux habitants de la commune et aux personnes habitant hors commune. Il est rappelé que le loueur doit lui-même utiliser la salle et ne peut en aucun cas la rétrocéder à une autre personne. Le loueur est responsable des incidents qui pourraient survenir, et doit produire une attestation de son assureur.

Des consignes sont remises, qu'il faut scrupuleusement respecter. **Dépôt communal : Tél 05 53 03 75 93**

Prêts de tables et de bancs

Les personnes intéressées doivent s'adresser au personnel technique et peuvent en prendre possession aux heures d'embauche ou de débauche, après accord avec le personnel. Il sera convenu à l'enlèvement du jour de retour qui devra être respecté.



Tél. : 05 53 54 12 43
Fax : 05 53 54 52 95
Courriel :
mairie.saint.aquilin
@wanadoo.fr

INFORMATION MUNICIPALE

La commune souhaite communiquer avec ses administrés sur des informations d'ordre général : associations, principaux événements municipaux... Cela implique l'envoi de mails sans pour autant envahir les boîtes aux lettres électroniques de nos administrés.

Si vous souhaitez recevoir des messages d'information provenant de la municipalité, merci de nous communiquer votre identité et votre adresse mail via l'adresse de la mairie :
mairie.saint.aquilin@wanadoo.fr

EN RÉSUMÉ

Location : 130 € pour l'habitant

250 € pour l'extérieur

À la réservation : 76 €. Caution : 305 €

Vaisselle : 1 €/pers.

Chauffage : forfait 54 € (du 15/10 au 31 mars)

Contact : Christine TERRADE (05 53 08 73 41), responsable de l'utilisation de la salle pour la prise en possession, et à la libération pour la remise des clefs.

Le recensement 2018 a démarré le 18 janvier ! Comment ça marche?



Un agent recenseur recruté par la mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants afin de répondre **au questionnaire en ligne**. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, la réponse papier est possible. Ensuite ? C'est l'Insee qui travaille pour analyser toutes les données !

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI POUR CONSTRUIRE DEMAIN

À quoi ça sert?

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de

chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

Toutes les informations sur :

<http://www.le-recensement-et-moi.fr>

Informations

Assistantes maternelles

- Pascale VERGNAUD à La Lande de Borias
tél : 05 53 04 87 76
- Lydie PRADIER à Bonnet-est
tél : 05 53 07 17 97



- Gislaïne BORDAS à Borias
tél : 05 53 08 60 91
- Stéphanie DESMAISON à Maison Neuve du Bourg
tél : 06 63 21 92 63 / 09 67 03 73 69

Les permanences et n° utiles

Info juridique gratuite à Saint-Astier :

2^{ème} et 4^{ème} vendredi au CCAS sur RDV
Tél : 05 53 35 34 03

Permanence CPAM

Saint-Astier le jeudi matin au centre culturel
Neuvic le lundi de 14h à 15h30,
au centre médico-social

Permanence de soins : Tél : 05 53 53 15 15

En dehors des heures d'ouverture des cabinets
médicaux (le soir et le week-end)

ANACE (aides ménagères) de Neuvic :

Mme DOBINSKI – Tél : 05 53 81 52 84

Centre médico-social de Neuvic :

Mme DUPLAN, assistante Sociale
Tél : 05 53 81 51 78

Enfance maltraitée :

Tél 0800 05 41 41 ou 119 - Appels gratuits

Pôle Emploi : 39 49

Agence de Saint-Astier - Tél : 05 53 07 90 30

Pompiers : 18

SAMU : 15

Gendarmerie : 17

Brigade de Tocane : 05 53 92 57 55

Renseignements paroissiaux

Équipe actuelle : P. Jean-Paul HERVOUËT,
P. Gilbert NKURAYIJA

Adresse : La Maison Paroissiale

18 place du 14 Juillet 24110 Saint-Astier

Tél 05 53 54 11 66 (Maison paroissiale)

ou 05 53 04 96 94 (Service communication)

paroissecathopierrepaul24@gmail.com

www.pierrepaul.diocese24.fr

www.facebook.com/paroissepierrepaulrivesdelisle
.catho24

Multiple rural

Bar / Restaurant traditionnel Soirées à thème

Voilà bientôt 3 ans que Mathieu a repris le bar restaurant « Le Saint-Aquilin » et l'enthousiasme est toujours au rendez-vous avec de nouvelles idées pour cette année 2018.

Au restaurant, Marion et Mathieu proposent une cuisine traditionnelle entièrement préparée maison, à partir d'ingrédients fournis par les producteurs locaux.

Le repas de midi, servi en semaine, au tarif de 13,50 €, comprend entrée, plat, fromage, dessert, avec vin et café compris.

Pour le soir et le week-end : repas de groupe sur réservation.

Tous les week-ends, des concerts ou des soirées à thèmes seront organisées (soirées-jeux, repas à thème, concerts...)

Tous les premiers dimanches de chaque mois, vous pourrez vous retrouver autour d'un casse-croûte musical : des musiciens (uniquement musique acoustique), organisé en partenariat avec Virus Production, des plats à déguster, des paniers de légumes des producteurs locaux, en partenariat avec l'association Mozenbulle (pour la réservation des paniers : 06 76 45 57 97).

Et aussi pour favoriser le troc, le partage, une boîte à livres ainsi qu'une boîte à graines sont à votre disposition dans le bar. Venez y échanger vos livres, vos graines et ...vos idées.

Toutes les infos des
manifestations à venir sur
Facebook : le Saint-Aquilin
ainsi qu'au 05 53 07 89 42



Pensez au recensement !

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet <http://www.mon-service-public.fr> en se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois du seizième anniversaire et dans les trois mois suivants.

À l'issue de cette démarche, la mairie vous remettra une attestation de recensement que vous devrez impérativement conserver dans l'attente de votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Cette attestation vous sera réclamée notamment lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Pour toutes questions, vous pouvez prendre contact avec le :

Centre du Service National

88, rue du Pont Saint Martial 87000 LIMOGES

Téléphone : 05.55.12.69.92

Du lundi au jeudi de :

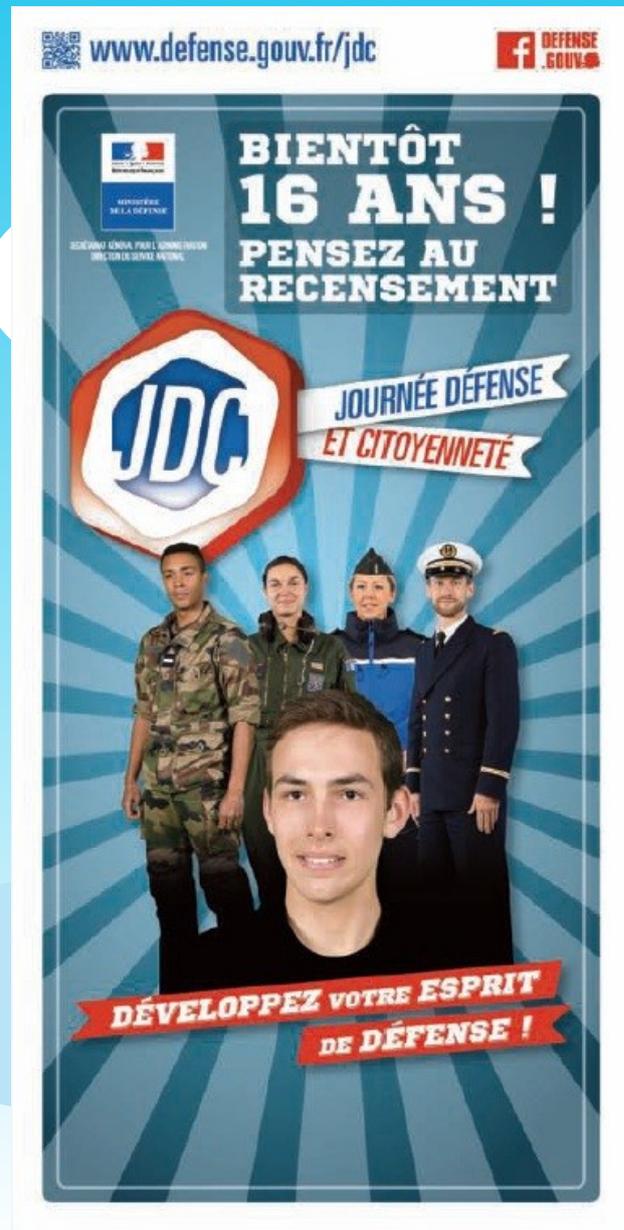
08h30 à 11h45 / 13h30 à 16h00

Le vendredi de : 08h30 à 11h45 / 13h30 à 15h30

Email : csnlimoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Ou consulter le site internet :

<http://www.defense.gouv.fr> (rubrique JDC)



UNE APPLICATION MOBILE POUR LA JDC

Afin d'accompagner les 780 000 jeunes qui effectuent chaque année leur Journée défense et citoyenneté (JDC), la direction du service national lance son application pour Smartphone destinée à faciliter les démarches et donner des informations utiles aux jeunes appelés qui vont, ou qui auront réalisé leur JDC. Téléchargeable gratuitement sur Apple Store et sur Android, l'application propose de nombreuses fonctionnalités.



Vie locale

ARTISANS

- Christian DESMOULIN - Bouilleur de cru ambulant
- Mickaël et Heather NIXON - Horticulteur bio
Daudière basse - 05 53 07 40 16
- Hervé PIEDFER - Entreprise de terrassement
Maison Neuve - 05 53 04 52 23
- Fabrice MAJEK / Serge RAMONAS - Peinture/
Plâtrerie - Croix blanche - 05 53 04 24 71
- Jean-Luc SOULIMENT - Maçonnerie
Les Côtes - 05 53 04 96 96
- Nicolas DORCHIN - Menuiserie
Ferronie - 05 53 04 90 46
- Bernadette LANDRAUDIE - Vente croquettes
chiens-chats et aliments chevaux
05 53 82 07 77 - 06 88 17 04 37
- Patrice TAUBY - Couverture /zinguerie
Jaubertie - 06 79 08 68 95
- La Tournée de Christelle -
Alimentation - boulangerie - épicerie
Abbaye de Boisset - 06 43 71 05 11
- SARL VALBOUSQUET - Maçonnerie générale
Le bourg - 05 53 54 99 62
- MAGNE Cyril - Agriculteur maraîcher



**Bénéficiez
d'AIDES
pour
développer
votre
entreprise**

**ARTISANS
COMMERÇANTS**

**DU PAYS DE L'ISLE
EN PÉRIGORD**



Contact :
05 53 35 13 53
ocmr@pays-isle-perigord.com
www.pays-isle-perigord.com

ARTISANAT

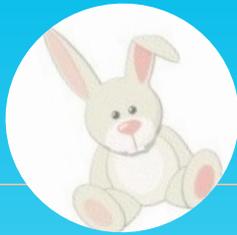
- Gérard CURY - Sculpteur sur bois
Seyssac Est - 05 53 54 75 50
- Joël BEYNEY - Sculpteur sur bois
Jaubertie - 05 53 54 06 97

AGRICULTEURS

- Jules CHARMOIS : Agriculteur bio et prestations
agricoles - Boisset - 06 85 70 12 75
- Christine et Rémi MARTRENCHAS : Agriculteurs
bio - Daudière haute - 09 54 15 50 09
- André SIMONET : Exploitant agricole
La Clavelie - 05 53 08 47 78
- Régula FUOG : Agricultrice bio
La Reverdy - 05 53 54 41 06

SERVICES

- Le Saint-Aquilin - bar/restaurant
Le bourg - 05 53 07 89 42



Naissances :

06/02/2017 : Lola BOMBAUT, fille de Nicolas BOMBAUT et Melissa DUCHER, lieu-dit « Charoulas »
27/05/2017 : Axel GRETHEN LOBEL, fils de David GRETHEN et Laëtitia LOBEL, lieu-dit « Vigerie Basse »
05/08/2017 : Marius NEWMAN, fils de Ossian NEWMAN et Marie IBANEZ, lieu-dit « Seyssac »
09/08/2017 : Mathieu PARADE, fils de Yoann PARADE et Elodie BOISSAVY, lieu-dit « Charroux »
20/10/2017 : Anaé LACHAUD, fille de Ludovic LACHAUD et Aurore BODINIET, Lieu-dit « Jaubertie »
17/11/2017 : Thaïs DELACHAUME, fils de Alexandre DELACHAUME et Audrey LAGAUGE, lieu-dit « La Chaise »

Mariages

15/04/2017 : Jules CHARMOY et Stéphanie RAFFOUX domiciliés à « Boisset »
26/08/2017 : Loïc DEZON et Sandrine DAUCOUR domiciliés à « Chantepoule »

Décès

04/01/2017 : Martha VEST, lieu-dit « Les Barbilloux »
12/04/2017 : Liliane LABROUSSE née RIBEYREIX, lieu-dit « Vitrac »
30/06/2017 : Michel BRAFFY, domicilié au bourg
25/08/2017 : Monique LACOUR née VALBOUSQUET, domiciliée au bourg
14/09/2017 : Jean POUFFET, lieu-dit « Les Barbilloux »
23/10/2017 : Valérie BAILEY née BAMFORD, lieu-dit « Jaubertie »
21/12/2017 : Juliette BRAFFY née LESCAUT, domiciliée au bourg

Nouveaux arrivants

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants et vous invitons si vous ne l'avez pas déjà fait à venir à la mairie vous présenter.

- M. DESCHAMPS et Mme ESTESSE, au bourg
- Guillaume LAGUERRE et Chloé BRIAND, au bourg
- Sylvie POUDROUX et Isabelle KNOR, au bourg
- Philippe et Sylvie SAOUT, à « Charroux »
- Freddy LIMOUSIN et Mélinda SALER et leurs enfants, à « Longecôte »
- Florian BERREAU et Jeanne MAGNE, lotissement Maison Neuve
- Gillian DURBER, à « Maison Neuve »
- Gérard et Muriel MARCADIER, à « Vitrac »
- David GRETHEN et Laëtitia LOBEL et leurs enfants, à « Vigerie Basse »

L'autonomie menacée des communes et des communautés de communes

L'actualité de la CCIVS en fin d'année 2017 a été ponctuée de décisions qu'il convient toujours de porter à la connaissance de tous et de replacer dans l'impérieuse solidarité qui doit prévaloir entre les communes qui la constituent. Nous savons que souvent les premières impressions peuvent être négativement perçues par les habitants en particulier lorsque nous constatons une forte augmentation des impôts locaux comme ce fut le cas en 2017. Si à cela s'ajoute des services, comme la voirie par exemple très souvent considérés comme insuffisants... alors, oui, il nous revient d'en expliquer le pourquoi.

Commençons par saluer l'implication et le dévouement des élus communautaires qui sont guidés dans leur immense majorité par l'intérêt général.

Saluons également le professionnalisme des agents territoriaux qui contribuent à la qualité des services rendus. Nous pensons à nos « cantonniers » à notre cantinière ou encore à notre secrétaire de mairie et à nos agents d'entretien qui tous contribuent chaque jour à faciliter nos accès aux services. Leurs actions s'inscrivent en tout ou partie dans le cadre de la CCIVS qui sur son site (www.ccivs.fr) propose bien d'autres services en lignes.

Parmi les dernières délibérations de notre conseil municipal, le vote favorable d'une compétence nouvelle prise en charge par la CCIVS. Il s'agit de la compétence « eau » déléguée jusqu'à présent au SIAP de Tocane (syndicat intercommunal) et qui devient une compétence obligatoire pour les communautés de communes. S'y ajoutent par obligation également la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) au 1er janvier 2018 et celle sur l'immobilier d'entreprises qui permet à la communauté de construire des bâtiments pour les louer sur les zones d'activités et celle sur le financement du contingent incendie au SDIS.

Cette prise de compétences nouvelles permettra à la CCIVS de voir son coefficient d'intégration fiscale

augmenter et par là-même les dotations de l'Etat. D'aucuns pourraient penser que cela représente beaucoup de transferts alors même que la gestion des compétences déjà prises en charge semble ne pas donner suffisamment satisfaction.

Il convient de préciser que certains de ces transferts de compétences sont imposés par la loi mais qu'ils s'inscrivent surtout dans une cohérence de territoire qui nécessite une évolution de notre conception des services en passant « des services de ma commune aux services à ma commune ». En termes de partage, de solidarité et de projet de territoire c'est très bien.

En effet, nous pouvons penser que des emplois créés sur nos zones d'activités intercommunales portent le maintien et le développement de la population sur toutes les communes. L'action sociale en particulier à destination des personnes âgées et isolées et les jeunes fragilisés y contribue également. Les quelques deux millions et demi d'euros de travaux sur nos routes et nos rues effectués depuis 2014 constituent un engagement financier important de la CCIVS au service de la sécurité. Ces champs d'action auxquels s'ajoutent la jeunesse ou encore l'urbanisme sont portés par la communauté de communes avec le souci permanent de l'intérêt général.

Alors comment expliquer les quelques difficultés que traverse la CCIVS ?

Pour une part, elles sont en lien avec la constitution récente de notre communauté de communes qui a seulement quatre ans d'existence et encore beaucoup à construire autour de ses projets communs et certainement aussi les mentalités à faire évoluer vers plus de collectif.

D'autres parts, de nouvelles dispositions réglementaires liées à une partie des compétences transférées a induit la création d'emplois qui n'étaient pas prévus (activités périscolaires, droit des sols) et dont les aides de l'état ne couvrent pas les charges. S'y ajoutent des charges de personnel en augmentation qui nécessitent davantage de moyens de remplacement à l'échelle du territoire de la CCIVS.

Le constat est fait également d'un écart important entre le montant des charges réelles supportées par la CCIVS et le montant global des attributions de compensation versées par les communes. De nouvelles discussions vont s'engager entre toutes les communes pour réviser les montants dès le début de l'année 2018.

Enfin, il faut remarquer aussi et ce n'est pas la moindre explication que les dotations de l'Etat aux collectivités territoriales ont fortement baissé ces dernières années.

À l'échelle du pays ce sont onze milliards d'euros de baisse que le précédent gouvernement avait initié.

Pour la CCIVS cela représente une baisse d'un million d'euros de dotation!

Cet argent fait cruellement défaut pour engager des investissements toujours nécessaires pour rendre les services que les habitants sont en droit d'attendre et pour limiter la pression fiscale.

Les perspectives tracées par le premier ministre de «maîtrise raisonnée des dépenses» ne sont pas de nature à nous rassurer lorsqu'elles se traduisent par une nouvelle demande de treize milliards d'économie faite aux collectivités. Si nous y ajoutons l'annonce de la suppression de la taxe d'habitation dont l'exécutif nous dit qu'elle sera intégralement compensée à l'euro près (alors que nous avons tous en tête le souvenir de mêmes propos après la suppression de la taxe professionnelle en 2009), nous mesurons tous que le compte n'y est pas aujourd'hui!

La question qui se pose dès lors relève bien du maintien ou non de l'autonomie des communes et des communautés de communes intimement lié dans notre cas à la perspective du maintien des services publics dans nos campagnes.

Annick Dezon

Maire de Saint-Aquilin, élue communautaire

Éric Gutkowski

1^{er} Adjoint, élu communautaire



Sud-Ouest

Devis gratuits

Enrobés – Gravillonnage – Béton désactivé

24110 SAINT-ASTIER

Tél. 05 53 02 89 30

www.ccivs.fr



Isle Vern Salembre
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ISLE VERN SALEMBRE

BP 6 - Le Bateau - 24110 SAINT-ASTIER

Tél. : 05 53 02 45 82

Courriel : contact@ccivs.fr

École

Cette année, l'école de Saint-Aquilin accueille 47 élèves, de la toute petite section au cours préparatoire. Mme Mahaud et Mme Jourdain les accompagnent dans leurs apprentissages, avec le soutien de Mmes Souliment et Vergnaud. L'année 2016/2017 a été l'occasion pour les enfants de participer aux rencontres sportives organisées par l'USEP. Ils ont ainsi été initiés aux jeux d'opposition, aux jeux collectifs et à la course d'orientation. D'autre part, les élèves ont pu découvrir les spectacles vivants proposés dans le cadre du festival La Vallée. Les MS et les GS ont aussi été sensibilisés à la culture occitane (Félibrée). Tous ces projets ont été rendus possibles grâce à la participation des parents d'élèves, de l'association Trait d'Union, de l'Amicale Laïque, de la mairie et de la CCIVS. Nous les en remercions.

Nous vous souhaitons à tous une belle année 2018.

L'équipe enseignante



Association Trait d'Union

Cette association de parents d'élèves bénévoles organise des manifestations durant l'année scolaire dont les bénéfices sont reversés en intégralité aux écoles du RPI Léguillac de l'Auche / Saint-Aquilin.

Sur l'année 2016/2017, il a été reversé la somme de 739,65 € à l'école de Saint-Aquilin. Concernant l'année 2017/2018, les manifestations seront les suivantes : vente de sapins de Noël, de crêpes, bulbes printemps, fête des écoles à Saint-Aquilin (en juin), vide-grenier (stade de football de Léguillac).



Nouveau bureau :

Présidente : Gaëlle AMILHAT

Vice présidente : Fanny DEMONCHY

Trésorière : Alexandra CHARRIERE

Trésorière adjointe : Sylvie GARNAUD

Secrétaire : Céline ENSALES PANIZZA

Secrétaire adjoint : Nadège SECHER

La présidente et les membres du bureau tiennent à remercier Les Maires de Léguillac de l'Auche et de Saint-Aquilin ainsi que leur conseil municipal pour les subventions allouées ainsi que pour leur participation et les mises à disposition des employés municipaux ou des locaux communaux lors des différentes manifestations ainsi que tous les parents ayant aidé bénévolement pour les manifestations de cette année.

Alexandra CHARRIERE

Les bénévoles sont les bienvenus!

Adresse mail : assotraitdunion@orange.fr

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

par Evelyne
de 7h30 à 9h00
et de 16h15 à 18h30
(Tarif : 0,80 € /heure)

05 53 05 86 25
(ligne différente de l'école)

Pas d'accueil
le mercredi midi

parents retardataires.

N° tél : 05 53 05 86 25, cette ligne est différente de celle de l'école (inutile d'appeler l'école aux heures d'accueil péri-scolaire...).

Cette année le taux de fréquentation est très convenable car c'est environ 150 présences qui sont enregistrées chaque semaine.

Le matin, inutile de presser les enfants, il est toujours possible de prendre le petit déjeuner sur place (à condition de le fournir).

Le matin, les activités sont plutôt calmes (jeux de plateau pour les plus grands, contes, jeux de « faire semblant » et câlins pour les maternelles).

Le soir est plus mouvementé : après un temps réservé à l'expression orale, contes ou chansons, ce sont des activités physiques qui sont proposées avant le goûter (de 17h à 17h30).

En règle générale les enfants du primaire sont force de propositions qui, autant que faire se peut, sont

Périscolaire

respectées.

Dès le printemps, nous jardinerons à la « paillotte ». Un grand merci aux Laurents qui se sont chargés de la préparation des structures (bacs de terre, de sable, de compostage et accès). Ce projet est mené conjointement avec l'école. Nous espérons de belles récoltes et... acceptons vos propositions de plants, graines ou astuces...

Kim s'étant gratifiée d'une année sabbatique pour parcourir le monde, c'est Christine qui la remplace jusqu'aux vacances d'été.

Belle et heureuse année à tous.

Evelyne



**HORAIRES
DES TAP
(Temps d'activités
périscolaires)
par Evelyne et Christine
lundi - mardi - jeudi - vendredi
de 15h30 à 16h15
GRATUIT
05 53 05 86 25**



ALSH "Les Lucioles" CHANTÉRAC

Cette année 2017 dans l'accueil de loisirs « Les Lucioles » fut riche de partage, rencontre et découverte.

Le projet de l'année « De la terre à l'Océan » a permis à tous les enfants, de s'amuser et apprendre sur les départements de la Gironde et la Dordogne grâce aux nombreuses animations élaborées par l'équipe.

Des ateliers culinaires, en passant par des danses et chants Occitans. Avec pour finalité : un mini séjour au Teich dans la réserve Ornithologique pour 40 enfants, 16 moins de 6 ans et 24 de plus de 6 ans.

Pour la majorité d'entre eux, une première expérience sans les parents, une nuit en hébergement au cœur de la réserve avec les camarades de l'accueil de loisirs. Les participants du mini séjour ont pratiqué sur place la pêche à pied et visiter la réserve.

Pendant les périodes de vacances, l'équipe a proposé des thèmes différents récurrents comme Halloween, Pâques ou le carnaval.

Mais aussi, la découverte de nouvelles activités ludiques, culturelles et sportives.

Le tir à l'arc avec le Conseil départemental 24. Le golf et le Tchoukball avec Michel (intervenant sportif).

Le handisport avec la fédération départementale du handisport.

La course d'orientation avec l'association POP.

Le théâtre pour les moins de 6 ans avec Samantha.

Puis des sorties comme l'accrozarbres, la fête de Chantérac avec tous ses manèges.

Une année bien remplie qui a fait le bonheur de tous.



ACCUEIL DU CENTRE DE LOISIRS :

Le mercredi de 12h00 à 19h00
Les vacances : de 7h30 à 19h00
pour les enfants de 3 à 12 ans.

Programmes distribués dans les classes et disponibles sur www.saintaquilin.fr
Tél. 09 62 53 50 32 / 05 53 81 55 09
Courriel : alshchanterac@ccivs.fr



Le méthaniseur à Saint Aquilin...Où en est-on ?

Le jeudi 4 janvier 2018 a été posée la première pierre du méthaniseur à Saint-Aquilin. Nous sommes allés à la rencontre de Jules Charmoy, président de la SAS Méthacycle qui porte ce projet.

Que représente pour vous cette 1^{ère} pierre, cette étape ? La concrétisation d'un projet démarré en 2014, et après de longues démarches administratives et des travaux d'un accès spécifique à l'été 2017, la perspective d'une installation qui devrait fonctionner à la fin du 1^{er} semestre 2018.

Quels sont les enjeux autour de cette réalisation ?

Ce projet porté par une CUMA (9 agriculteurs), permet de développer un système vertueux d'exploitations agricoles par le recyclage des déchets liés à l'exploitation agricole ou de productions végétales spécifiques. Le méthaniseur permet de valoriser ces déchets sous deux formes : une production d'énergie par la production de biogaz qui, utilisé dans un moteur de cogénération, produit à la fois de l'électricité et de la chaleur. L'électricité sera revendue à ERDF et couvrira les besoins en énergie de 515 foyers soit plus de 2000 personnes. Quant à la chaleur elle alimentera un séchoir multi produits qui permettra d'améliorer la qualité des fourrages destinés aux animaux et la qualité des bois de chauffage extraits des forêts environnantes lors des périodes creuses. Il sécherait également nos produits, comme les céréales et noix, et ceux des agriculteurs bio avoisinants. En dernier lieu il permettra également de la production d'engrais.

Des voix s'étaient inquiétées à l'annonce du projet, comment envisagez-vous de les rassurer ?

Ces inquiétudes, je peux les entendre et je les ai entendues, elles étaient de différentes natures.

Des inquiétudes étaient liées à l'accès au méthaniseur, en lien avec la seule voie communale existante. Cette inquiétude est levée, une route privée a été tracée.

Les inquiétudes sur le visuel, il se confirme que la hauteur des bâtiments est inférieure à la cime des arbres et que l'ensemble du bâti est au milieu d'un espace boisé qui le soustrait à la vue des riverains

une grande partie de l'année.

Des portes ouvertes à la population sont prévues après la mise en service de l'installation pour rassurer les habitants sur les questions des impacts sonores et olfactifs.

Une autre inquiétude était apparue quant au nombre de véhicules qui viendront sur le site : les perspectives d'exploitation laissent envisager 3 transports par jour. Cela est inhérent à toute activité agricole et professionnelle autour de 9 exploitants agricoles. Pour qu'un village vive il faut une activité économique, qui peut amener quelques désagréments à relativiser. Il semble parfois que l'on se soucie moins du nombre en forte augmentation de camions qui transportent sur nos petites routes des colis liés à l'explosion de la vente par correspondance.

Que représente ce projet pour votre exploitation ?

Des investissements coûteux, un projet collectif absolument nécessaire pour rendre les exploitations viables dans un contexte où l'agriculture est en crise et notamment l'élevage. Cela permet également la réduction des coûts des fertilisants, des coûts d'énergie., la suppression d'usage d'engrais chimiques et toxiques pour nos terres et nos rivières. Cela contribue aussi à la poursuite d'une exploitation d'élevage Bio, et l'assurance d'une qualité de viande pour les consommateurs. C'est du développement de circuits courts, une diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Plus largement quelle contribution à votre échelle à la transition énergétique ou à la lutte contre le réchauffement climatique ?

La planète va mal, et les engagements de la COP 21, COP 22 envisagent de limiter le réchauffement à 2 degrés de moins en 2100, pour cela il faut réduire les gaz à effets de serre, globalement ce sont les énergies fossiles qu'il faut trouver à substituer (l'éolien, le bois en sont des exemples). Ce méthaniseur y contribue et permettra à son échelle de les réduire. Les objectifs internationaux sont ambitieux mais les actes tardent à venir. Il est nécessaire qu'au local, le territoire s'empare de ces enjeux. Il se pose, pour

Le méthaniseur à Saint Aquilin.

tous, la question de quelle planète nous allons laisser à nos enfants ? Le réchauffement climatique, par le biais des gaz à effet de serre est une réalité, l'agriculture a sa part à prendre dans le combat de réduction des gaz à effets de serre (l'agriculture représente entre 29 et 33% de production de gaz à effet de serre). La production de biogaz contribue à réduire l'usage des énergies fossiles.

Que souhaitez-vous ajouter ?

L'exploitation contribue à créer de l'emploi (2 emplois spécifiques pour le méthaniseur), elle entretient et valorise les paysages. Nos campagnes, si nous ne contribuons pas au maintien des exploitations agricoles, pourraient se transformer

en friches, voire même en déserts ruraux.

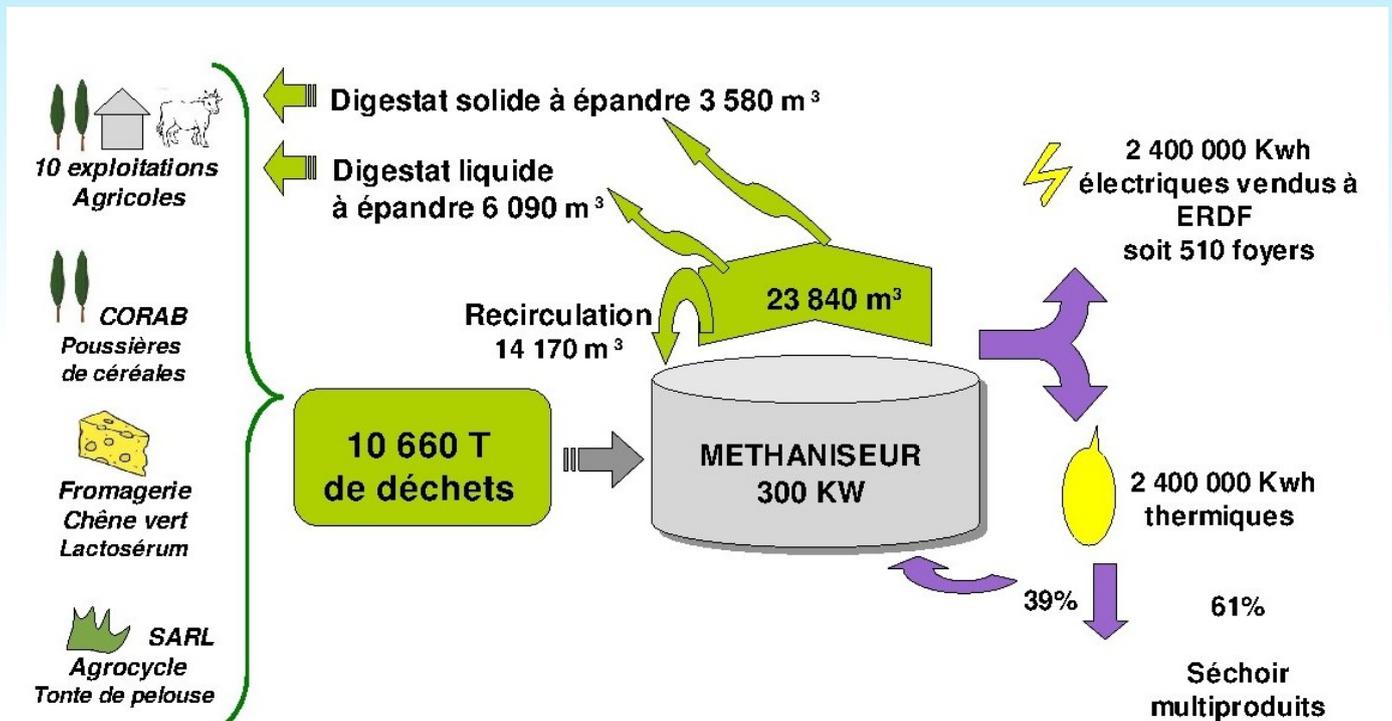
Il demeure des projets à développer encore l'usage de véhicules agricoles sur l'exploitation fonctionnant au biogaz, ou encore le développement de partenariats avec les collectivités.

On reste sur une petite méthanisation agricole au service d'un territoire.

Je reste constructif et ouvert à l'échange, et aux propositions.

Éric Gutkowski
1er adjoint

Pour résumer comment ça marche :



..Où en est-on ?

Nous sommes également allés à la rencontre de quelques habitants résidant à proximité de Boisset, lieu d'implantation du méthaniseur.

Que représente pour vous l'étape récente de la pose de la première pierre?

Depuis le début de ce projet, nous déplorons une information insuffisante qui renforce notre inquiétude et notre colère. Nous rappelons qu'une opposition au projet s'était exprimée au travers d'une pétition que cent soixante-dix personnes du village ont signée lors de sa diffusion.

Pour nous qui avons déposé des recours depuis le début, nous constatons qu'aucun d'entre eux n'a abouti favorablement à nos demandes. Notre déception est grande et nos inquiétudes demeurent très fortes. « On a l'impression que l'on se moque de nous ! »

Par ailleurs, nous sommes encore en attente d'une réponse de la justice à notre dernier recours.

Comment considérez-vous les enjeux écologiques et énergétiques autour de cette réalisation ?

Par principe, nous ne sommes pas hostiles aux procédés permettant de valoriser des énergies renouvelables comme la méthanisation, même si des informations provenant de méthaniseurs en activité posent de nombreuses questions.

Pour ce qui nous concerne ici à Saint-Aquilin, c'est l'implantation sur ce site précisément que nous contestons. La réalisation des premiers travaux de construction du méthaniseur s'ajoutant aux activités agricoles « normales », accentuent les désagréments que nous vivons au quotidien (environnement et routes dégradés).

Vous avez déjà exprimé des fortes inquiétudes ? Pouvez-vous les rappeler ? Sont-elles toujours présentes ? Quelles initiatives pourraient-être de nature à vous rassurer ?

Nous sommes allés, pour certains d'entre nous, visiter des infrastructures similaires. Les constats et les inquiétudes liées à l'activité de méthanisation sont souvent les mêmes : de mauvaises odeurs liées à la fermentation des matières qui alimentent le méthaniseur et l'invasion de mouches qui

pourraient en résulter.

Nous craignons également une augmentation des transports liés à l'activité et contestons les chiffres avancés par les exploitants.

En ce qui concerne notre environnement aujourd'hui, le déboisement, la boue sur la route et l'installation des bâtiments dégradent notre cadre de vie.

De proches habitants constatent que l'exploitation produit parfois des effets qui ne vont pas dans le bon sens : fuites du bac de rétention de l'exploitation chez un voisin par exemple. Il nous faut aussi intervenir auprès des exploitants pour que le nettoyage de la route soit fait.

Nous estimons enfin que les relations avec les exploitants sont difficiles.

Que souhaitez-vous ajouter ?

Nous voisins, aurions préféré que ce méthaniseur soit construit ailleurs et donc « pas dans notre jardin » pour reprendre l'expression de l'un d'entre nous. Nous considérons toujours que le hameau de Boisset est inapproprié. Et n'envisageons pas à ce jour de répondre positivement à une éventuelle invitation lors de la mise en route....

Éric Gutkowski
1^{er} adjoint



Méthaniseur en construction

La gestion des déchets à Saint-Aquilin

Collecte du tri sélectif

Le jour de collecte du tri sélectif est le jeudi.
Les sacs jaunes après avoir été collectés par le camion sont transportés au centre de tri de la Rampinsolle, commune de Coulouneix Chamiers. Les déchets sont alors triés par matière (plastiques, papier, carton, acier, alu), ensuite ils sont compactés puis transportés dans les usines de valorisation.

Dans le courant de mars, les usagers recevront le guide des déchets 2018.

Collecte des ordures ménagères

Le jour de collecte des ordures ménagères est le mardi.
Les ordures ménagères après avoir été collectées par le camion, sont envoyées à l'ISDND de St Laurent des Hommes pour y être enfouis.

2016	Pour l'ensemble de la commune	Pour chaque habitant
Sacs noirs	94,5 tonnes	184 Kg
Sacs jaunes	27 tonnes	52 kg
Textile	1,2 tonne	2,2 kg

2017	Pour l'ensemble de la commune	Pour chaque habitant
Sacs noirs	87,7 tonnes	171 Kg
Sacs jaunes	27,7 tonnes	54 kg
Textile	1,2 tonne	2,2 kg

Le coût de traitement de ces déchets est de 117 € la tonne, la CCIVS fait traiter pour tout son territoire environ 3580 tonnes.

La visite du centre de tri ainsi que celle du centre d'enfouissement peut être réalisée. Si certains de vos usagers sont intéressés, ils peuvent contacter le service gestion des déchets afin que l'on organise une visite.

Compostage

Avoir un composteur chez soi ou faire du compostage en tas permet de diminuer considérablement les déchets à enfouir.

Pour cela, la communauté des communes propose des composteurs en bois à 10 €. N'hésitez pas à vous équiper, vous agirez pour la planète et vous récupérez du compost pour vos plantations.



Déchèteries

Pour accéder aux déchèteries du territoire, il faut posséder une carte d'accès. Il faut se munir d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité lors de la première visite à la déchèterie.

SAINT ASTIER - ZI LA Borie (à côté de LIDL)
du lundi au samedi : de 8h30 à 12h et de 14h à 18h.

NEUVIC SUR L'ISLE - 23 route du grand mur Planèze
Du 01/04 au 31/10 :

du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 18h

Du 01/11 au 31/03 :

du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

Vous pouvez y déposer : Polystyrène, carton, ferrailles, batteries, ampoules, néons, textile, verre, gros encombrants, huile de vidange, huile végétale, plastique, bidons pétrole, déchets électriques et électroniques, acides, solvants, radiographes, bois, gravats, ...

Collectes spécifiques : encombrants et déchets verts

Un service de collecte à domicile des déchets verts et encombrants est disponible pour les personnes ne pouvant pas se rendre dans les déchèteries.

Modalités de conditionnement : les déchets verts doivent être mis dans des sacs ou attachés en fagot, un seul camion par passage et par foyer, les déchets doivent être déposés sur la voie publique.

La collecte s'effectue sur inscription obligatoire auprès du service gestion des déchets.

La CCIVS n'assure pas de collecte au mois d'août ni pendant les vacances de Noël.

La gestion des déchets à Saint-Aquilin



Collecte du textile

Une borne textile est installée sur notre commune, au niveau du bourg - Route du cimetière.

Pour l'année 2017, vous avez déposé 1,555 tonnes de textile dans cette borne soit environ 2,72kg/hab/an.

N'hésitez pas à l'utiliser cela permet de réduire la quantité de déchets et de préserver les ressources naturelles. Mais aussi sur le plan économique et social : réemployer, recycler c'est donner de la valeur à ce qui aurait été détruit.

Rappel :

Vous pouvez y déposer : vêtements, linge de maison, chaussures, sacs, et autres articles de maroquinerie et même les articles usés mais ils devront être propres et secs.

Dépôts sauvages

Il est strictement interdit de déposer des débris autour des bacs ou dans les bois.

Une plainte pour dépôt sauvage sera déposée auprès de la brigade de gendarmerie afin que l'auteur de l'infraction soit verbalisé.

**N° téléphone du service gestion
des déchets de la CCIVS :**

05 53 04 73 39

ou site de la CCIVS (www.ccivs.fr)

Verre

Les bouteilles en verre, bocaux, pots doivent être déposés dans les colonnes dédiées à ce déchet.

Nous vous rappelons que le verre ne doit pas se trouver dans les sacs noirs ni jaunes.

Sur la commune 2 emplacements :

local des cantonniers et local en bas du cimetière.

Opération pneu

Elle s'effectuera au cours du mois de mars.

Condition : cette collecte est réservée aux particuliers du territoire de la CCIVS, sur présentation d'un justificatif de domicile.

Opération limitée à 12 pneus / foyer.

Seuls les pneus déjantés de véhicules automobiles et 2 roues, sans terre ou métaux, non souillés et sans humidité seront repris.

Jean-luc Parisot
Adjoint

Consignes de TRI



Emballages divers en plastique (viennoiseries, sandwiches...), pots de produits laitiers, bac à glace...



Bouteilles d'eau, de jus de fruits, de lait, d'huile, aérosols, boîtes de conserve, cannette en aluminium, flacons de produits ménagers...



Flacons de produits de toilette

Briques alimentaires, boîtes et sur emballages en carton, journaux, magazines...



Sacs et films en plastique



Boîtes à oeufs barquettes en plastique...



Bidons de pétrole

« Le programme LEADER du Pays de l'Isle en Périgord : des aides pour mettre de la vie sur le territoire »

Que ce soit au niveau du monde associatif, des évènementiels ou encore de la valorisation du patrimoine, LEADER a pour but de soutenir des actions concourant à « l'attractivité et mettre de la vie sur le territoire ».

LEADER peut ainsi accompagner les associations de notre commune dans la valorisation de leur offre culturelle, sportive ou de loisirs à travers, notamment, la mise en place d'évènementiels, des investissements matériels ou le développement d'outils numériques (applications, tablettes, etc.).

Ce sont encore des actions sur la connaissance et la valorisation du patrimoine (immatériel et matériel) qui peuvent être portées à travers LEADER : développement de circuits de découverte des patrimoines, rénovation et/ou valorisation des patrimoines, etc.

Enfin, LEADER peut accompagner des actions en faveur du développement des circuits-courts et des productions locales (points de vente à la ferme, mise en place d'ateliers de transformation, etc.) et du maintien de l'offre de soins (Création/développement de lieux de mutualisation de praticiens de santé, etc.).

Attention ! Une subvention LEADER ne peut intervenir seule : d'autres financements publics doivent la compléter.

Pays de l'Isle en Périgord / SIRET : 200 060 697 00014
Création graphique : www.studio-utopik.fr

PROGRAMME EUROPÉEN LEADER

DES AIDES POUR METTRE DE LA VIE SUR LE TERRITOIRE

- #1 Mettre en valeur les centres bourgs
- #2 La Transition énergétique
- #3 Découvrir les richesses du Pays
- #4 Préserver les services au quotidien

COORDONNÉES : 05 53 35 13 53 - leader@pays-isle-perigord.com
www.pays-isle-perigord.com

UNION EUROPÉENNE
LEADER
Nouvelle-Aquitaine
LE GRAND PÉRIGOURD
Dordogne DÉPARTEMENT
Isle-Crempse
Isle Verts Sudouest

Pour toutes vos questions sur l'éligibilité d'une action ou la recherche d'un financement, n'hésitez pas à contacter Céline DEMAY, Chargée de mission LEADER au Pays au 05 53 35 13 53.

Artisans et commerçants, des aides financières pour développer votre entreprise

Le Pays de l'Isle en Périgord et ses partenaires (Etat, Communautés de Communes du territoire, Région Nouvelle-Aquitaine, Département de la Dordogne, Périgord Numérique) vous accompagnent dans votre projet de développement grâce à un dispositif dédié.

Appelée Opération collective en milieu rural en faveur de l'artisanat et du commerce, celle-ci vise à soutenir **la modernisation de l'outil de travail des artisans et commerçants du territoire, sous certaines conditions.**

Quels types de travaux sont éligibles ?

La modernisation des locaux d'activité; les aménagements d'accessibilité à tous les publics ; les véhicules de tournées électriques et leur aménagement ; la sécurisation des locaux d'activité

contre les effractions ; les équipements de réception par satellite.

La subvention varie selon la localisation de l'entreprise, son activité et les investissements réalisés et peut atteindre 9 000€.

Comment bénéficier d'une subvention ?

Prendre contact avec les services du Pays de l'Isle en Périgord ;

Faire réaliser par le prestataire du Pays un dossier préalable à l'attribution d'une subvention (coût à la charge de l'entreprise)

Examen du dossier par le Pays et ses partenaires puis envoi d'un courrier de réponse à l'entreprise
Réaliser les travaux et fournir les pièces nécessaires au paiement de la subvention.

Quel que soit votre projet, n'hésitez pas à contacter le Pays de l'Isle en Périgord au 05.53.35.13.53 pour vérifier votre éligibilité.

Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale (OPAH RR)

Votre commune bénéficie de l'OPAH RR (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale) portée par le Syndicat Mixte de l'Isle en Périgord jusqu'en 2021.

L'OPAH RR est un dispositif qui accorde des aides financières et un accompagnement personnalisé des propriétaires, sous conditions, qui souhaitent faire des travaux de rénovation et d'amélioration dans leur logement.

Trois types de travaux sont subventionnables :

- La rénovation énergétique des logements (travaux d'isolation, de chauffage, remplacements de menuiseries, installation d'une VMC, ballon d'eau chaude thermodynamique...)
- L'adaptation des logements aux situations de handicap et de vieillissement pour favoriser le maintien à domicile (travaux d'adaptation de salles de bains, installation de monte-escaliers, aménagements des pièces à vivre...)
- Sur certains secteurs priorités des centres de MONTPON-MENESTEROL, MUSSIDAN, SAINT-ASTIER et VERGT, des travaux lourds et de sécurité-salubrité sur des logements très dégradés sont possibles sur un périmètre défini. Il s'agit de travaux de grandes ampleurs touchant au gros œuvre, la toiture, la rénovation énergétique, la mise en sécurité...

Tout propriétaire qui envisage ce type de travaux peut se renseigner auprès de Arthur DELLA VIA, chargé de mission habitat du Pays de l'Isle en Périgord, soit par téléphone au 05-53-35-13-53, soit par mail à habitat@pays-isle-perigord.com ou en se rendant dans l'une des permanences suivantes qui ont lieu :

- à NEUVIC : 1er Jeudi du mois à la Mairie (9h30 à 12h);
- à SAINT-ASTIER : 4ème jeudi du mois au Centre Culturel La Fabrique (9h30 à 12h).

Lors des permanences, le projet et son éligibilité aux aides seront étudiés (travaux envisagés).

Une estimation des aides mobilisables sera possible.

Le montant de la prise en charge des travaux peut aller de 25 à 50 % du montant des travaux, auxquels

PROGRAMME 'OPAH'*

AIDES AMÉLIORATION LOGEMENT

RÉNOVEZ

ÉCONOMISEZ

ADAPTEZ

PROPRIÉTAIRES, BÉNÉFICIEZ D'AIDES POUR L'AMÉLIORATION DE VOTRE LOGEMENT**

*OPAH : OPÉRATION PROGRAMMÉE POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT.
**SOUIS À CONDITIONS.

INVESTISSEMENTS D'AVENIR

Agence nationale de l'habitat Anah

s'ajoutent différentes primes.

Enfin, le montage du dossier est intégralement assuré par le chargé de mission habitat et est gratuit pour le porteur de projet.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal : un projet pour 2030

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) se poursuit. Rappelons qu'il s'agit d'un nouveau document d'urbanisme à l'échelle des 16 communes de la CCIVS, qui remplacera, à terme, les PLU et cartes communales existantes. Après avoir réalisé un diagnostic du territoire en 2016, **l'année 2017 a été marquée par l'écriture du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du territoire.** Ce projet fixe les orientations politiques pour les années à venir, jusqu'en 2030, en tenant compte des objectifs et contraintes imposées par l'Etat, notamment en ce qui concerne la réduction des terrains constructibles. En effet, les dernières lois sur l'urbanisme et l'environnement imposent aux collectivités de lutter contre l'étalement urbain et le "mitage", en limitant les zones constructibles aux besoins réels du territoire (en fonction de l'évolution démographique de celui-ci), en préservant les espaces naturels et agricoles et en recentrant l'urbanisation autour des centres-bourgs pour permettre aux nouveaux habitants de bénéficier des commerces et services (école...) à proximité. Cette politique de l'Etat a aussi pour objectif de lutter contre le déclin des centres-villes qui perdent souvent des habitants, des commerces et des services (ex : Périgueux, Mussidan...) au profit des communes périphériques. Le PADD de la CCIVS défini par la CCIVS et présenté en réunions publiques en novembre 2017 s'articule autour de 6 grands axes :

Axe n° 1 - Développer l'économie et le tourisme en s'appuyant sur les ressources locales

- Développer 3 filières d'activités : la cosmétique, la gastronomie et les éco-matériaux
- Développer 2 parcs d'activités majeurs : Astier Val à Saint-Astier et Ganfard à Sourzac
- Développer une politique touristique et culturelle dynamique : chemins de randonnée, véloroutes, label Pays d'Art et d'Histoire...

Axe n° 2 - Assurer le développement et garantir le dynamisme local de l'ensemble des villes et villages de la CCIVS

- Atteindre 23 000 habitants en 2030 (au lieu de 19 500 habitants aujourd'hui) en mobilisant 2 150 résidences principales supplémentaires

- Maintenir, voire renforcer les bourgs de Saint-Astier, Neuvic-sur-l'Isle et Saint-Léon-sur-l'Isle dans leur rôle de centralité

Axe n° 3 - Diversifier les mobilités et améliorer l'accessibilité pour tous

- Augmenter le potentiel des points d'arrêts ferroviaires

- Favoriser le développement des courtes distances et des modes doux

- Promouvoir le covoiturage pour les déplacements domicile-travail

- Accompagner le développement des véhicules électriques par le déploiement de bornes de recharge

Axe n° 4 - Mettre en valeur les paysages, l'architecture locale et le patrimoine historique

- Protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti pour renforcer l'attractivité démographique et touristique

- Faciliter l'intégration des nouvelles constructions dans le paysage naturel et bâti environnant

- Soigner les espaces publics et les entrées de villes et villages

Axe n° 5 - Préserver et valoriser la richesse des milieux naturels et des espaces agricoles

- Protéger les continuités écologiques (réservoir et corridors), supports d'une biodiversité très riche

- **Modérer la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers** en retenant une densité moyenne sur la CCIVS de 7 logements / hectare pour les futures constructions

Axe n° 6 - Oeuvrer pour un développement urbain maîtrisé qui valorise les ressources locales et limite les nuisances pour les habitants

- Atténuer les impacts du développement sur la ressource en eau et la gestion des effluents

- Réduire la dépendance énergétique en limitant les consommations et en favorisant les énergies renouvelables locales

- Concevoir un projet qui s'écarte des zones de risques et nuisances

Les orientations politiques ayant été définies et débattues, la prochaine étape consiste à les traduire dans **un plan de zonage (zones naturelles, agricoles, urbaines...) et un règlement d'urbanisme. Ce travail sera poursuivi en 2018.**

Une fois que les élus de la CCIVS auront arrêté une proposition, celle-ci sera soumise à enquête publique. Chaque citoyen pourra rencontrer le commissaire enquêteur pour faire part de ses doléances, mais l'Etat et les élus veilleront au respect de l'intérêt général, qui prime naturellement sur les intérêts particuliers.

Plus d'informations sur le site internet : <http://www.ccivs.fr/projets/urbanisme/plu-intercommunal>

Syndicat mixte du Bassin de l'Isle :

Le SMBI un atout majeur au cœur du territoire



Le Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle (SMBI) est un syndicat de bassin versant chargé d'assurer le bon fonctionnement de la rivière Isle et ses affluents, aussi bien sur le plan purement environnemental que de valorisation d'un cadre de vie. Au travers de ses actions (protéger et valoriser les milieux aquatiques, traiter préventivement la végétation, mettre en valeur le patrimoine lié à l'eau, restaurer la continuité écologique, sensibiliser le grand public...), il veille sur les zones humides et cours d'eau de son territoire.

À l'heure de la GEMAPI...

Au 1^{er} janvier 2018, une nouvelle loi entre en activité pour les collectivités : la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Le Syndicat œuvre chaque jour dans ce domaine. Cependant, le territoire du Syndicat va évoluer d'une manière encore inconnue aujourd'hui.

Actuellement, le SMBI réalise des actions répondant à la compétence de la gestion des milieux aquatiques. Ces actions sont de nature à gérer la ripisylve, créer ou restaurer des aménagements piscicoles, préserver et restaurer des zones humides, etc. Ces opérations sont prévues dans le cadre de Programmes Pluriannuels de Gestion de bassins.

L'approche des problématiques autour des milieux aquatiques se base sur une gestion concertée et contractuelle avec ses partenaires, par exemple dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000. Cette gestion est mise en œuvre sur le bassin de l'Isle pour une cohérence hydrographique.

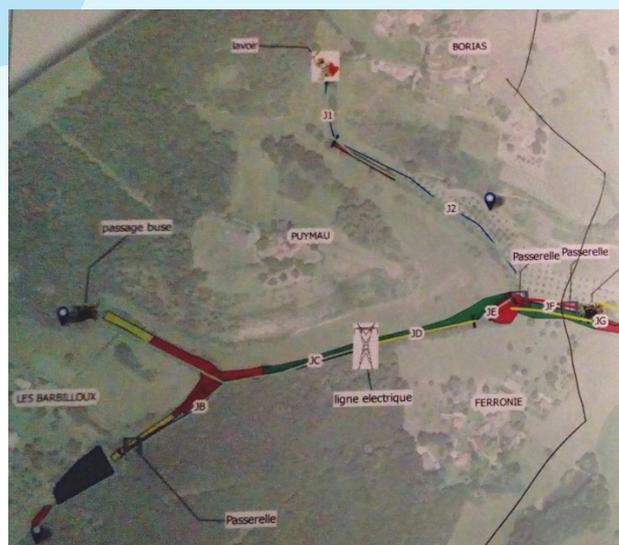
Les missions assurées par le Syndicat sont en adéquation des compétences obligatoires de la GEMAPI. Le Syndicat peut donc devenir le « bras armé » des communes, en endossant le transfert de ces compétences, pour leur permettre d'alléger leurs responsabilités vis-à-vis de la gestion des milieux aquatiques.

Programme Pluriannuel de Gestion du bassin de Jouis

Le ruisseau Jouis est un affluent de la rivière Isle. Son exutoire se trouve entre les communes de Saint-Astier et Annesse et Beaulieu à hauteur du

lieu-dit de l'Eperon; les communes de Léguillac de L'Auche et de Saint-Aquilin sont, elles, situées plus en amont sur les têtes du bassin versant.

Le Jouis et son bassin versant ne sont pas parmi les principaux en terme d'apport hydrologique. Néanmoins, l'amélioration de ce cours d'eau permettra la réponse à une initiative locale et participera à l'atteinte du bon état de la masse d'eau réceptrice : l'Isle. C'est pourquoi un Programme Pluriannuel de Gestion a été élaboré, sur le socle d'une concertation à plusieurs échelles : avec des riverains, avec les élus du territoire, ainsi qu'avec les partenaires techniques et financiers. Basé sur une expertise technique, l'état des lieux, les élus sont au cœur des décisions pour leur territoire. L'état des lieux a permis aux élus d'identifier et de hiérarchiser les enjeux et objectifs visés puis les actions à mener pour atteindre le meilleur état possible du Jouis. Les enjeux visés sur le bassin du Jouis par le PPG sont d'améliorer la qualité des ressources, des milieux et créer une valorisation touristique du bassin versant.



L'aromathérapie pour les enfants



Extrêmement efficaces, sans danger, si elles sont bien choisies et bien employées, les huiles essentielles sont particulièrement

adaptées aux enfants. Bobos du quotidien, bronchites à répétition, sommeil ou digestion difficiles, elles règlent vite et bien les troubles des petits comme des grands.

Les huiles essentielles ont également des bienfaits sur les défenses immunitaires et peuvent permettre d'éviter le recours systématiques aux antibiotiques.

Les huiles essentielles c'est quoi ?

L'huile essentielle c'est la fraction odorante volatile extraite des organes sécréteurs d'un végétal. C'est le parfum concrétisé de la plante, un véritable concentré. Lorsque vous épluchez une orange ou que vous traversez une forêt de pin ou d'eucalyptus, ce sont leurs huiles essentielles que vous sentez. Elle peuvent être extraites de différentes parties d'un végétal : les feuilles (ex : eucalyptus), les fleurs (ex : camomille), l'écorce (ex : la cannelle), le bois (ex : le cèdre), le zeste (ex: le citron, l'orange); et bien d'autres encore : les graines, les baies, les fruits, les bulbes...

Tous les conseils classés par maux dans le livre de Danièle Festy, Soigner ses enfants avec les huiles essentielles.



LA TROUSSE À PHARMACIE DE L'ENFANT

- * un thermomètre
- * des pansements
- * des compresses stériles
- * des pipettes de sérum physiologique
- * du paracétamol

- * HE camomille romaine : poussée dentaire, anti-choc nerveux.
- * HE citron : mal des transports.
- * HE hélichryse : coup choc bleu.
- * HE lavande officinale : agitation, insomnie, prévention poux, peau irritée, brûlure.
- * HE ravintsara : toute affection ORL, fièvre.

Comment sont obtenues les huiles essentielles ?

La plupart sont obtenues par distillation ou entraînement à la vapeur d'eau. Lorsqu'on les extrait par expression (des écorces d'agrumes par exemple), on les appelle essences.

Pour nous les huiles essentielles représentent le parfum de la plante. Mais pour les plantes, ces composés odorants constituent leur arsenal de survie : elles les aident à se protéger du soleil, des maladies, des prédateurs, elles permettent leur cicatrisation et leur guérison grâce à leurs activités antiseptiques et antibiotiques. Les plantes, les arbres, les fruits, les légumes...sans huiles essentielles, aucun de ces végétaux ne survivrait plus de quelques heures.

En utilisant leur distillat, nous bénéficions de toutes ses propriétés.

Comment agissent-elles ?

Les huiles essentielles agissent de diverses façons sur notre organisme. Antidouleur, antispasmes, décongestionnantes, elles peuvent aussi aider à mieux digérer, assainir la peau, lutter contre le stress ou la cellulite, accélérer la cicatrisation...bref : à chaque affection son ou ses huiles essentielles ! Tout dépend du végétal, de sa provenance, de la partie de la plante distillée et donc de l'huile essentielle obtenue.

Quels sont les avantages de l'aromathérapie pour les enfants ?

L'aromathérapie soigne vite et bien. C'est une médecine immédiatement et spectaculairement efficace. Agréable, elle se respire (ça sent bon!), s'applique, est souvent associée à la chaleur du bain ou à la douceur de la chambre. Immense avantage : les huiles essentielles ne font pas que soigner, elles renforcent les défenses naturelles. Aussi bien de la peau que du système digestif ou nerveux, ou encore des bronches : un vrai « plus », surtout à l'âge où le système immunitaire est en pleine maturation.



Avis de maman :

"Je ne m'en passe plus; c'est mon livre de chevet!"

*Aurélie Neumann
Saint-Aquilin*

Association MOZenBULLE

L'ASSOCIATION MOZenBULLE POURSUIT SON CHEMIN : PERMA-CULTURE & SOLIDARITÉ

2017 : En juin, la « Journée PERMACUTURE » a présenté des moyens de créer un lieu de vie permacole (autonomie, écologie, bien-être, solidarité).

Les thèmes : four à bois, maraîchage, éco-logis.

En juillet-août, l'animation « LA PIZZA DES BOIS » s'est tenue convivialement les mercredis soirs, auprès du four à bois de l'association.

Depuis septembre, création solidaire d'une animation hebdomadaire participant à dynamiser la vie du bourg de Saint-Aquilin : « LE RELAIS DU PANIER ».

→ paniers de produits issus de l'agriculture (légumes, fruits, produits transformés)

Production locale sans pesticide.

En novembre, le premier PANIER CULTUREL organisé en partenariat avec « le Saint-Aquilin » et l'association « Virus » :

petit marché, musique, repas local.

2018 : LE RELAIS DU PANIER vous propose les produits locaux de saison ou conservés

tous les DIMANCHES de 10h30 à 12h30

infos & réservation par sms

Récupération au Restaurant-Bar « le Saint-Aquilin ».

LE PANIER CULTUREL (orga : MozenBulle, le Saint-Aquilin, Virus) sera, une fois par mois, l'occasion de FAIRE SON MARCHÉ EN MUSIQUE !

Animations diverses en plus & REPAS.

De juin à août, animation gustative : « LA PIZZA DES BOIS »

les 2ème MERCREDIS de chaque mois (12 juin, 11 juillet, 8 août) ; sur réservation

démonstration cuisson au four à bois & dégustation

Printemps – été, aménagement du « POTAGER COLLECTIF » MozenBulle, pour jardiner à plusieurs, ouvert à tous les membres.

Partage des tâches et des récoltes.

INFOS & RÉSERVATION :

Marie : 06.76.45.57.97



Association "Animation et Passion du Salembre"

Tout faire pour que nous puissions nous rencontrer, échanger, partager des moments conviviaux... tel est le but de l'association

« Animation et Passion du Salembre »

En 2017, nos initiatives traditionnelles « Fête de la Musique » et « Rassemblement des vieilles voitures » ont rencontré de réels succès comme en témoigne la présence d'un public nombreux pour ces moments festifs. S'y sont ajoutées d'autres rencontres en particulier lors d'une très agréable partie de pêche et aussi pour la première fois la Co-organisation des Tapas avec d'autres associations.

Cette édition de « la vallée » fut, comme à chaque édition un temps fort des festivités à Saint-Aquilin. Malgré la pluie présente lors de l'installation qui aurait pu en décourager certains, de belles éclaircies ont permis à la soirée d'être riches d'échanges et d'émotions pour les amateurs de spectacles...Et peut-être plus encore pour cette fête que pour les autres, un réel plaisir de préparer, d'installer le matériel, de cuisiner les divers plats proposés, de servir les invités et de participer ensuite à la soirée dans un esprit fraternel. Les bénévoles de nombreuses associations, en particulier de Fil vert, du Comité des fêtes et des Amis de Saint-Aquilin, des habitants de la commune ont eu plaisir à consacrer un peu de leur temps et beaucoup d'énergie pour que ce moment festif soit le plus agréable pour tous. Nous les remercions tous et tout particulièrement le CRAC et la municipalité sans qui cette initiative ne saurait se tenir.

Nous retrouvons dans l'organisation des initiatives portées par notre association des valeurs auxquelles nous croyons beaucoup, de partage, de solidarité, de fraternité, d'entraide entre les citoyens qui nous permettent à tous de s'enrichir de rencontres culturelles variées

mais aussi de rencontres humaines que le bénévolat rend possible au-delà de l'improbable.

Échanger des mots, partager des mots, passer des mots pour atténuer les maux que certains ressentent et prendre plaisir à être ensemble, à vivre ensemble et surtout à faire ensemble! N'est-ce pas le meilleur remède qui soit à l'isolement et au repli sur soi ?

L'association continue d'envisager une ou plusieurs initiatives autour de films, sujet à débat au cinéma « La fabrique » de Saint-Astier qui offre la possibilité de séances « réservées » sur des films choisis. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez une programmation particulière.

Nos projets se veulent complémentaires aux événements déjà organisés par le Comité des fêtes et les autres associations locales. D'autres bonnes idées sont les bienvenues. Si vous êtes intéressé(es), n'hésitez pas à contacter Roger au 06 32 67 86 99, Patricia au 06 45 50 57 19 ou Eric au 06 82 11 32 06.

Le montant de l'adhésion annuelle est fixé à 10€ par personne et à 20€ par famille.

Le calendrier des animations déjà programmées pour 2018 s'établit comme suit :

Les Tapas (final du festival de la Vallée) : le 9 juin 2018.

Fête de la Musique : le samedi 23 juin 2018 en soirée.

Exposition de vieilles voitures : le dimanche 22 juillet 2018 toute la journée.

Les membres actifs de l'association que vous pouvez contacter sont :

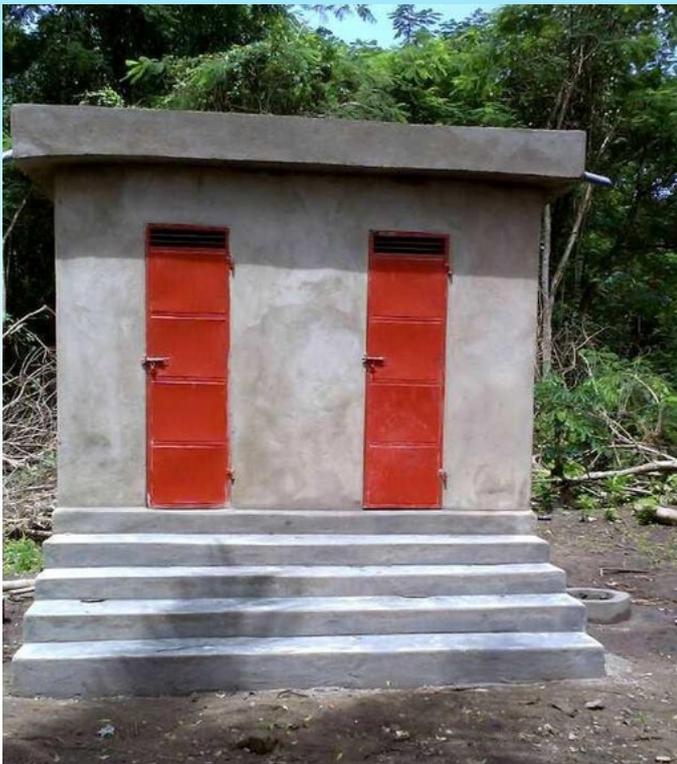
Patricia Béarzatto,
Francette et Roger Calvès,
Annick Dezon,
Marie-Hélène et Yves Le Bret,
Sophie et Hervé Piedfer,
Claire et Laurent Lespinasse Thiébault,
Patricia et Eric Gutkowski.



Notre association intervient auprès d'un petit village du Togo très accueillant dépourvu de l'essentiel (eau potable, électricité, assainissement). Grâce à la générosité de nos donateurs, au Conseil Départemental, et à l'Agence de l'Eau Adour Garonne, les habitants ont vu leurs conditions de vie transformées en 2017.



Alors que les femmes et les enfants faisaient 10 km pour une bassine d'eau impure, aujourd'hui la population dispose au coeur du village d'un château d'eau. De même, des toilettes sèches ont été installées.



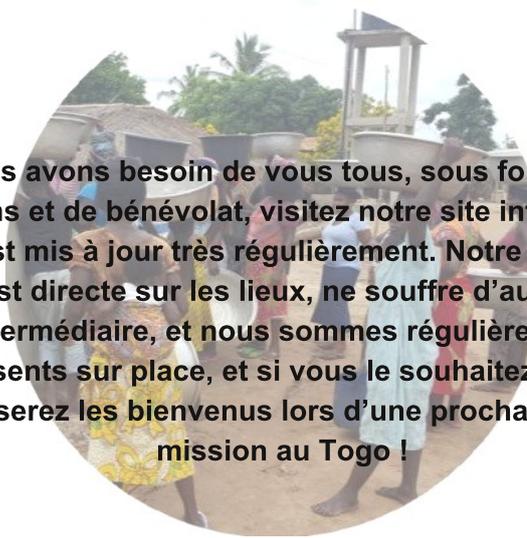
En ce début d'année, une ligne électrique desservira le village pour le bien de tous. Nous avons permis à 500 habitants de bénéficier de conditions de vie décentes et c'est dans la joie qu'ils nous remercient de nos actions de solidarité.

Site Internet : www.apvtogo.org



Nous parrainons également des enfants pour leur permettre de suivre une scolarité et une assistance médicale qui leur faisait défaut.

Notre futur projet est la construction d'une école maternelle afin de permettre une scolarisation précoce et de qualité.



Nous avons besoin de vous tous, sous forme de dons et de bénévolat, visitez notre site internet, il est mis à jour très régulièrement. Notre action est directe sur les lieux, ne souffre d'aucun intermédiaire, et nous sommes régulièrement présents sur place, et si vous le souhaitez, vous serez les bienvenus lors d'une prochaine mission au Togo !

Association FILVERT

Pour Fil Vert, 2017 a été pleine de changements. Alors que certains événements habituels, comme la journée de la Terre, ont été mis temporairement de côté, d'autres en ont profité pour voir le jour. Ainsi nous avons organisé une journée skateboard, au mois de mai, conjointement avec le restaurant le Saint-Aquilin. Une première édition réussie !

Le festival a également changé de formule, passant de un à deux jours de musique. Le surplus de travail a été largement compensé par le plaisir des festivaliers.

La soirée d'Halloween, elle, s'en est tenue à ses habitudes et chacun a pu se retrouver autour de la chasse aux bonbons ou pour profiter du concert.

L'année 2018, s'annonce également pleine de festivités. Le 22 avril devrait à nouveau être l'occasion de célébrer la Journée de la Terre. Une seconde édition de la journée skateboard se déroulera au mois de mai. Nous clôturerons l'été en musique, le 7 et 8 septembre, avec le festival. Enfin, nous comptons sur vos déguisements pour la soirée d'Halloween, le 31 octobre.



La vie sportive

ASSOCIATION SPORTIVE SEGONZAC SAINT-AQUILIN SAISON 2017-2018

Mais jusqu'où va-t-elle aller? Après une saison 2016-2017 formidable, l'AS Segonzac St-Aquilin est parvenue, en fin de saison dernière, à accéder à la division supérieure. C'est donc dans le championnat départemental 2, poule B, que l'équipe 1 joue désormais.

Notre équipe est bien partie cette saison, car à la trêve hivernale, elle est 1ère de sa poule. Le championnat est long et nous avons beaucoup trop de blessés, mais malgré tout, elle fera tout pour rester en tête.

Citons aussi les bons résultats de l'équipe à 8 et les moins bons de notre équipe réserve en entente avec le club Limens JSA.

Nous avons aussi 11 jeunes, également en entente avec ce même club.



Il y a bien longtemps que nous n'avions pas enregistré autant de licenciés, ils sont au nombre de 56. Citons aussi nos dirigeants, nos fidèles spectateurs et bénévoles, sur lesquels nous pouvons compter. Un grand merci à eux tous.

Le club organise comme d'habitude 2 repas. Le 1er qui sera un couscous aura lieu le samedi 20 janvier en soirée et pour le second, la date reste à définir.

Nous vous y attendons nombreux.

Tout le club de foot vous souhaite une très bonne année 2018.



Les patrimoniales de la vallée du Salembre



2017 fut une année riche en manifestations pour les Patrimoniales de la Vallée du Salembre.

- Samedi 25 mars, c'est la Cie Ch't'i qui a ouvert le ban. Cette joyeuse, sympathique, truculente troupe costumée, pleine d'une pittoresque énergie, a su recréer l'ambiance du carnaval de Dunkerque par des défilés, des danses, des chants et des chahuts tout au long d'un repas typiquement Ch'ti avec tarte au maroille et carbonade flamande.

Même les plus réservés n'ont pas résisté longtemps dans cet engouement de bon aloi.

- Samedi 16 septembre, Christophe Vigerie a traité devant un public nombreux le thème des patrimoniales 2017, "la violence est-elle constitutive de notre humanité" sujet qui a fait l'objet de nombreuses questions. L'apéritif et le traditionnel repas des patrimoniales ont clôturé cette journée.

Le dimanche 17 septembre a commencé par une superbe balade commentée une excellente soupe attendait les marcheurs qui ont de plus partagé un sympathique pique-nique.

L'après-midi après la visite de l'église, Alain Connangle a terminé cette 8^{ème} édition par une

intéressante conférence sur l'évolution de Chantérac depuis les Temps anciens.

Durant ces deux jours, les visiteurs ont pu découvrir dans l'église une très intéressante exposition sur la restauration du petit patrimoine, exposition prêtée par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Dordogne (CAUE).

Les Patrimoniales n'oubliant jamais les enfants des écoles, ceux-ci ont pu assister dans l'église à une conférence adaptée à leur âge toujours sur le thème de la violence.

Les institutrices se sont vues remettre un bon pour l'achat de livres à l'Atelier-Magasin-Entrepôt d'Isle aux livres situé à Saint Médard de Mussidan (www.lisle-aux-livres.fr).

Toute l'équipe des Patrimoniales vous présente ses meilleurs vœux pour 2018 et vous donne rendez-vous les **22 et 23 septembre à Saint-Aquilin** qui accueillera la **9^{ème} édition** avec pour thème, Le Passé du Présent, "Rites païens dans le monde d'aujourd'hui".

Pour les Patrimoniales,
Martine Lechelle, présidente.



Les Amis de Saint-Aquilin

Les sonnaillies 2017 se sont déroulées à Saint Aquilin du 13 au 24 décembre. Comme chaque année "les Amis de Saint Aquilin" ont voulu perpétuer la tradition, et vous avez été nombreux du bourg et des alentours, à vous mobiliser pour partager ces moments d'échanges.

C'est dans ce cadre, que nous avons eu le plaisir d'accueillir, le 20 décembre au soir la chorale "l'oreille en coin" pour un récital de chants de Noël. Un moment particulièrement apprécié de l'ensemble des participants, où chacun a pu dans sa langue maternelle, français, allemand, hollandais, reprendre le refrain de "Douce nuit - Sainte nuit". Un grand merci au chef de chœur Florence Blanchet, ainsi qu'à l'ensemble des choristes pour leur interprétation. Un cocktail dinatoire a ensuite été offert à tous par les choristes et leur présidente Nicole Voise. Encore merci à chacun pour ce moment de convivialité, riche de lien social.

Le samedi 23 décembre, le père Jean Paul a célébré une messe de Noël anticipée. Cette messe s'est terminée par la bénédiction de la crèche, qui a fait, cette année encore, l'admiration de tous, petits et grands. À l'issue des sonnaillies, gâteaux et vin chaud ont été offerts aux participants par "les amis de Saint Aquilin".



Enfin, le soir du 24 décembre, les trois cloches, "Sainte Eutrope", "Marie" et "Charlotte" ont carillonné Noël 2017, perpétuant ainsi une tradition vieille de plus de 300 ans.

Fidèles à l'objet de l'association, "les amis de Saint Aquilin" ont souhaité œuvrer à la protection du riche patrimoine floral de notre commune. La sortie randonnée du 25 mai 2017 était consacrée à l'orchidée. Avec nos deux guides, Michelle Puygauthier déléguée de la Société Française d'Orchidophilie et Joël Beynet de Saint-Aquilin, accompagnés de membres du club photo de Saint

Léon, nous avons pu répertorier les différents taxons et réfléchir à la mise en place d'un véritable parcours « orchidées » sur la commune de Saint-Aquilin.



Afin de prolonger notre action, nous nous proposons de nous retrouver tous au plateau Argentine, près de La Rochebeaucourt, le 27 mai 2018, afin de nous inspirer des réalisations abouties des associations de cette commune en matière de développement local.



Enfin, la municipalité ayant décidé de donner des noms de rues aux différentes voies innommées de la commune, nous avons proposé aux élus de nous associer à cette lourde tâche pour 2018.

Nos membres se proposent en effet de rencontrer les anciens du bourg et des hameaux alentours, pour recenser toutes les propositions qu'ils pourraient formuler, afin de perpétuer l'âme de notre village. Nous nous retrouverons au printemps 2018, pour planifier cette action.

Charlotte, Sainte Eutrope et Marie ont été ravies de l'attention que tous les amis de Saint-Aquilin leur ont portée pendant cette période de l'Avent, et espèrent nous retrouver toutes et tous pour les sonnaillies 2018.

A.M. Lespinasse
Les Amis de Saint Aquilin

Comité des fêtes 2017 : une belle météo pour les manifestations

« Belote et rebelote », beloteurs et amateurs de crêpes se sont donnés rendez-vous le vendredi 27 janvier pour le concours de belote à la salle des fêtes du village.

Quel succès pour le dîner dansant costumé du samedi 4 mars ! Le Chef Mathieu nous a ravi les papilles avec un couscous, la musique nous a entraînés jusqu'au bout de la nuit et le club photo de Saint-Léon nous a laissés de belles photos souvenirs de cette soirée déguisée.

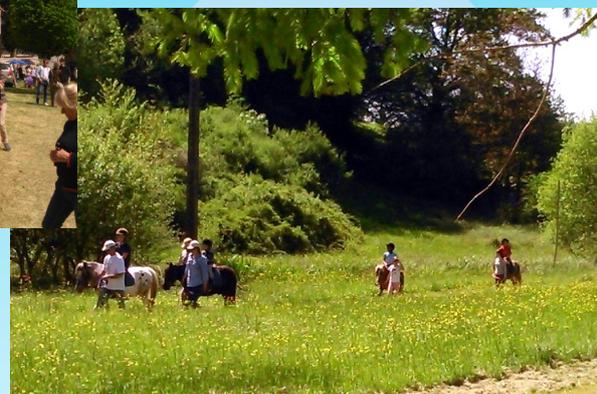


Enfin un week-end de fête patronale sous le soleil. Les 21, 22 et 23 avril, il y en avait pour tous les goûts, avec au programme jeux anciens, exposition de 2 CV, repas campagnard, dîner dansant, vide-grenier, balade en poney, fête foraine et feux d'artifices. La course cycliste n'a pas eu lieu mais reviendra en 2018.

Le samedi 22 juillet un petit groupe s'est retrouvé pour une randonnée de quelques heures, à travers la campagne aquilinoise, encadrée par des exercices physiques adaptés.

Comme l'année dernière, dimanche 20 août a été organisé un vide-grenier dans le pré à côté de l'église. Samedi 16 septembre le temps était mitigé, mais pas pour les motivés des concours de pétanque qui ont joué toute l'après midi.

Enfin le dimanche 3 décembre, le marché de Noël de Saint-Aquilin avait, cette année encore, bien fier allure, d'autant plus que le père Noël qui était présent toute la journée était très occupé entre les photos et les balades en calèche avec les enfants. Le stand de maquillage gratuit pour les enfants était lui aussi très convoité. Les habitués et les nouveaux exposants ont pu profiter d'une très bonne journée avec de nombreux visiteurs.



Photos club Saint Léon



Comme chaque année, grâce aux bénévoles, le comité des fêtes a reversé 300 € à l'école de Saint-Aquilin.

Nous vous souhaitons à tous une très bonne année 2018 et espérons continuer à vous faire plaisir à travers nos manifestations.

Le comité des Fêtes

Festival de la Vallée

Le festival « La vallée s'expose » s'en va...

L'édition 2017 de la vallée aura permis aux plus de 8000 spectateurs enfants et adultes de découvrir, dans une ambiance conviviale et chaleureuse des artistes et des spectacles venus des 4 coins de France. Avec le thème de la vallée s'expose, différents regards ont été portés sur nos petits travers.

C'est ainsi qu'à Saint-Aquilin, la compagnie AIAA a présenté, devant une salle comble, « argent pudeur et décadence », une comédie financière insolente, comique et même tragique, folle envolée monétaire, et qu'autour de la buvette « les polissons de la chanson » ont fait danser avec des reprises toute en énergie plus de 300 personnes venues faire la fête. Une soirée passée dans le top one du festival, avec une organisation sans faille de la part des initiateurs du festival, la ligue de l'enseignement et le CRAC mais aussi des associations « le fil vert », « Animation et passion du Salembre » et de l'équipe municipale.



© L'AIAA - 2016

2018 : vive « la vallée s'emporte »...

Occasion de recycler toutes vos portes, et de vous laisser emporter à nouveau dans des univers connus et moins connus... du 19 mai au 9 juin.

Premiers noms dévoilés : retour de la compagnie Génèrik vapeur avec une nouvelle création ou chaque habitant peut être acteur... à Montrem le 26 mai. Un cirque extraordinaire à Mensignac les 1er et 6 juin. Le chanteur humoriste Wally dans un nouveau spectacle le 8 juin à Manzac. Ou encore le grand saxophoniste Sulaiman Hakim à Chantérac. C'est à Saint-Aquilin enfin que se déroulera le samedi 9 juin la soirée de clôture du festival.

Avec entre autre le dernier spectacle du groupe vocal humoristique « les frères brothers »...

D'autres surprises attendues pour la 25^{ème} édition de ce festival, grand rendez-vous du territoire !

Au plaisir de s'y retrouver.

Agnès GARCENOT

À SUIVRE ...

Pour consulter le programme plus en détails :



Renseignements : 05 53 08 05 44



Agenda des manifestations 2018

JANVIER

Vendredi 26 janvier : concours de belote
Comité des fêtes

FÉVRIER

Dimanche 11 février : repas des aînés
Municipalité

Samedi 24 février : dîner dansant costumé
Comité des fêtes

AVRIL

Dimanche 22 avril : Journée de la Terre
Association Filvert

Vendredi 27, samedi 28
et dimanche 29 avril : fête du village
Brocante, course cycliste, jeux,
repas dansant, animations et feu d'artifice
Comité des fêtes

MAI

Non déterminé : journée skateboard
Association Filvert

Mardi 8 mai : randonnée pédestre

Dimanche 27 mai :
Sortie sur La Rochebeaucourt
Randonnée sur le sentier découverte
du plateau d'Argentine.
Site classé "Natura 2000"
Les Amis de Saint-Aquilin

Du 19 mai au 9 juin : « la vallée s'emporte »
25^{ème} édition du *Festival de la Vallée*

JUIN

Samedi 9 juin : Tapas/Festival de la vallée
Animation et passion du Salembre

Samedi 23 juin : fête de la musique
Animation et passion du Salembre

JUILLET

**Dimanche 22 juillet : exposition
de vieilles voitures**
Animation et passion du Salembre

Juillet : promenade de santé
Comité des Fêtes

AOÛT

Dimanche 19 août : brocante
Comité des Fêtes

SEPTEMBRE

Vendredi 7 et samedi 8 septembre :
Festival de musique
Association Filvert

Samedi 15 septembre : concours de pétanque
Comité des fêtes

Samedi 22 et dimanche 23 septembre :
Patrimoniales
de la Vallée du Salembre
à Saint-Aquilin

OCTOBRE

Mercredi 31 octobre :
Halloween
Association Filvert

DÉCEMBRE

Dimanche 2 décembre : marché de Noël
Comité des fêtes

Du 13 au 24 décembre : les sonnailles
Les Amis de St-Aquilin

**Retrouver toutes les
informations sur
www.saintaquilin.fr**